RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
DES CONCOURS EXTERNE-INTERNE ET 3ème VOIE D'ATTACHE TERRITORIAL
-SESSION 2016-

Le concours d'attaché territorial a été organisé, pour la deuxième fois, en 2016 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé ce concours pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

Le concours d'attaché territorial est ouvert :

- aux candidats possédant d'une licence ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret *(concours externe)* ;
- aux candidats comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé *(concours interne)* et,
- aux candidats qui justifient d'une ou plusieurs activités professionnelles ou qui justifient de l'accomplissement d'un mandat de membre d'une assemblée ou qui justifient d'une activité en qualité de responsable d'une association. *(3ème concours)*.

Le concours d'attaché territorial

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 4 novembre 2015 :

Période d'inscription	11 janvier 2016 au 29 janvier 2016
Période de dépôt des dossiers	11 janvier 2016 au 5 février 2016
Epreuve écrite	24 novembre 2016
Jury admissibilité	13 mars 2017
Epreuves orales *(entretien et épreuves de langues)*	24 avril au 10 mai 2017
Jury d'admission	17 mai 2017

Le nombre total de postes ouverts aux concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial, session 2016, est de **97** postes répartis comme suit :

Spécialités	Externe (30 % au plus des postes ouverts)	Interne (50 % au moins des postes ouverts)	3ème concours (20 % au plus des postes ouverts)	**Total**
Administration générale……	18	29	10	**57**
Gestion du secteur sanitaire et social…….	6	15	7	**28**
Urbanisme et développement des territoires……..	5	5	2	**12**
Total…….	**29**	**49**	**19**	**97**

15 juil. 20

Conformément à l'article 7 de l'arrêté n° 2015-208, le jury était composé de 3 collèges (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ pour les concours externe et interne : douze membres (4 membres par collège) et,
- ✓ pour le concours de 3ème voie : neuf membres (3 membres par collège).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données des sessions 2012 et 2016 du concours d'attaché territorial organisés par le Centre de Gestion de la Martinique.

Centre de Gestion de la Martinique-session 2012-

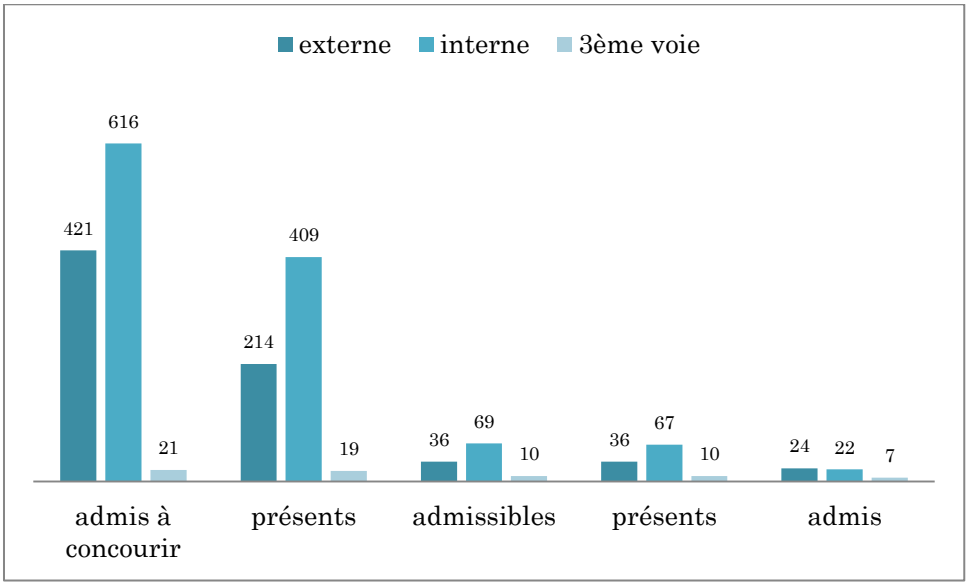

Centre de Gestion de la Martinique-session 2016-

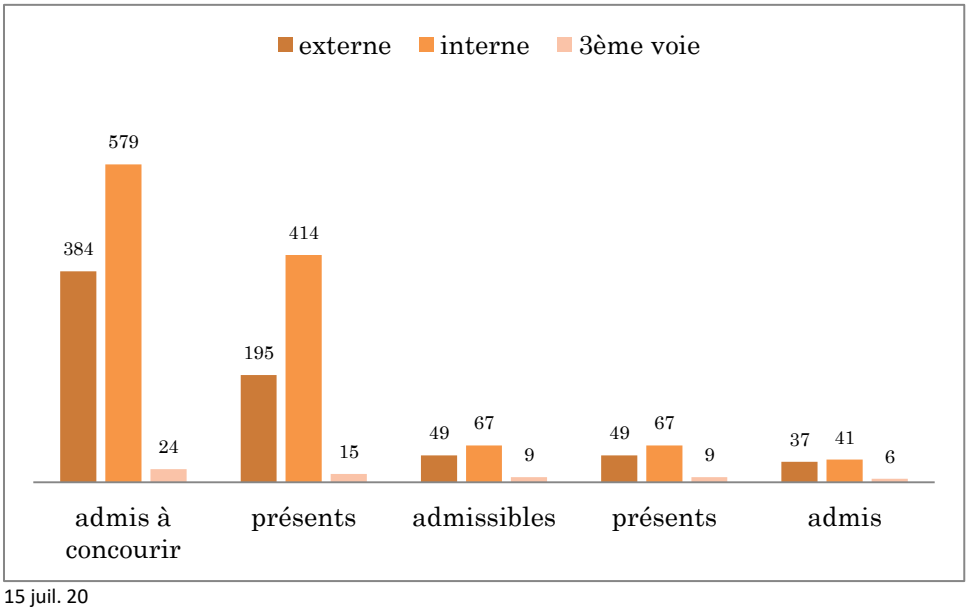

15 juil. 20

☒ Le profil des candidats

Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est :

- ☐ en externe : celle comprise entre 25 et 29 ans (29,95 %),
- ☐ en interne : celle comprise entre 40 et 44 ans (24,87 %),
- ☐ en 3ème voie : celle comprise entre 40 et 44 ans (29,17 %).

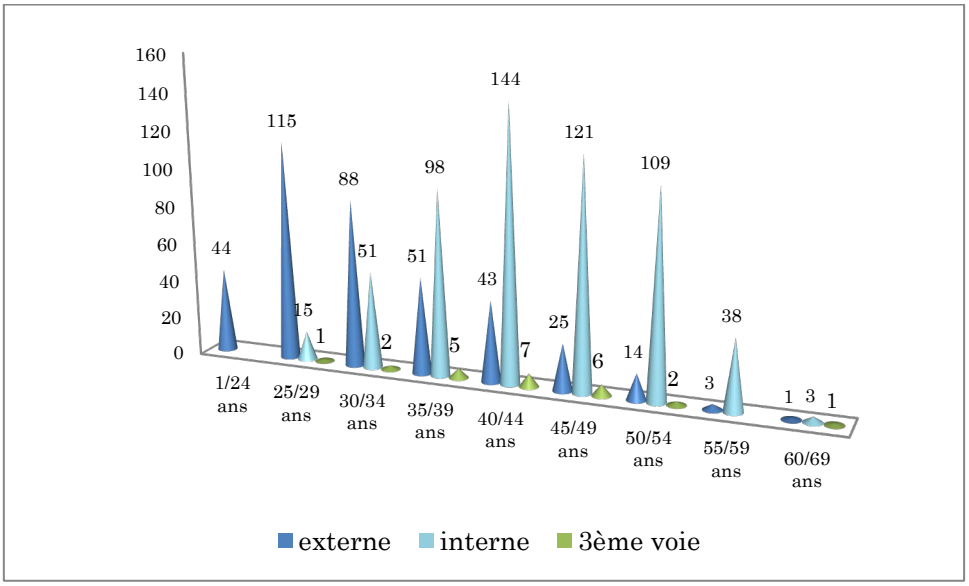

Les femmes sont très largement représentées, elles sont 81,78 % à s'être présentées en externe, 81,52 % en interne et 91,67 % en 3ème voie.

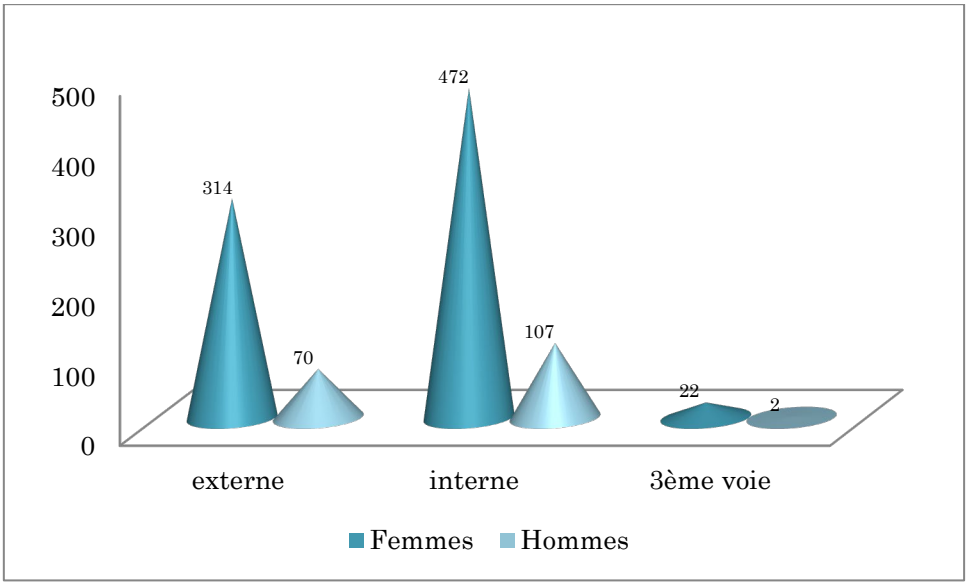

- La situation professionnelle :
  71,83 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

- Le niveau d'études

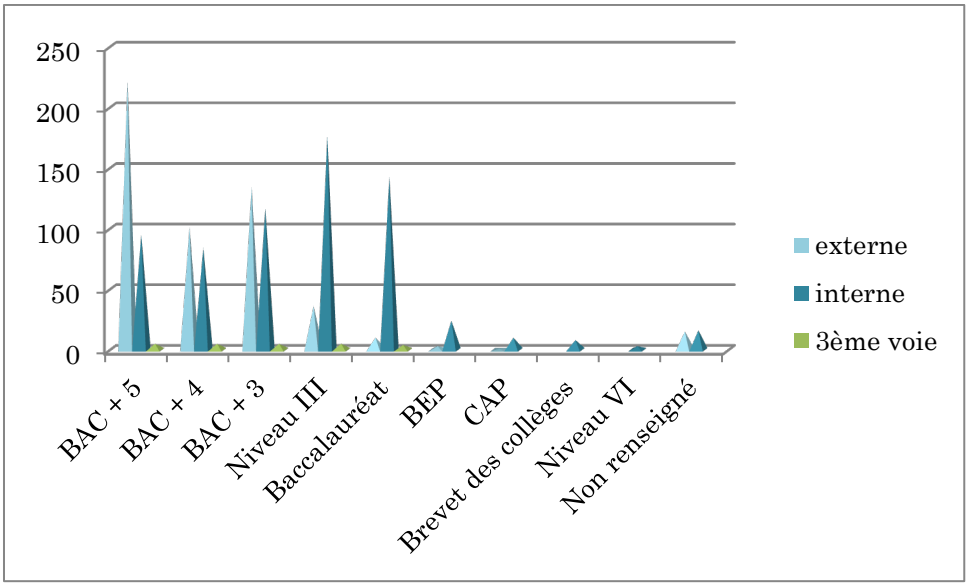

- La Formation de préparation au concours :

Le CNFPT a organisé des sessions de formation pour les 3 voies de concours.

Concours	Nombre de participants	Période	Programme
Externe	70 sur 72 acceptés	8 septembre au 22 novembre 2016 *(assurée par 3 intervenants)*	La méthodologie de la composition sur un sujet d'ordre général et de la note de synthèse.
Interne	195 sur 224 acceptés	13 juin au 10 novembre 2016 *(assurée par 8 intervenants)*	La méthodologie du rapport avec propositions et de la note de synthèse et, une formation sur les grandes questions d'actualité relatives au management et à la gestion des ressources humaines (4 heures).
3ème concours	Les participants ont intégré le groupe du concours interne		

2. Epreuve d'admissibilité

- Concours externe : les candidats subissent 2 épreuves d'admissibilité.
- Concours interne : les candidats subissent 1 épreuve d'admissibilité.

↝ 3ème concours : les candidats subissent 1 épreuve d'admissibilité.

2.1. Nature de l'épreuve

Concours externe :

1. Pour l'ensemble des spécialités, une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures…).
Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (durée quatre heures ; coefficient 1).

2. La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier :
   - Pour les candidats ayant choisi la spécialité administration générale, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

   - Pour les candidats ayant choisi la spécialité gestion du secteur sanitaire et social, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

   - Pour les candidats ayant choisi la spécialité urbanisme et développement des territoires, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

Concernant le déroulement des épreuves d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 24 novembre 2016, sur plusieurs sites à **l'ESPE** (salles 130, 131 et 132) et au **Rectorat** (Salle Emile Fidole, salles 156 A et 156 B) dans 3 spécialités : « Administration Générale », « Sanitaire et Social » et « Urbanisme ».

- 384 candidats ont été admis à concourir (287 en Administration Générale, 49 en Sanitaire et Social et, 48 en Urbanisme) ;
- 195 candidats étaient présents à l'épreuve (156 en Administration Générale, 15 en Sanitaire et Social et, 24 en Urbanisme) ;
- Les absents (189) représentent 49,21 % des candidats admis à concourir.

Concours interne :

- Pour les candidats ayant choisi la spécialité administration générale :

La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

- Pour les candidats ayant choisi la spécialité gestion du secteur sanitaire et social :
  La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

- Pour les candidats ayant choisi la spécialité urbanisme et développement des territoires :
  La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

Concernant le déroulement de l'épreuve d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 24 novembre 2016, sur plusieurs sites au **Palais des Congrès de Madiana**, à **l'AFPA** (Amphithéâtre et Restaurant), à **l'Université des Antilles** et à l'Association des Maires de la Martinique, dans 3 spécialités : « Administration Générale », « Sanitaire et Social » et « Urbanisme ».

- 579 candidats ont été admis à concourir (462 en Administration Générale, 100 en Sanitaire et Social et, 17 en Urbanisme) ;
- 414 candidats étaient présents à l'épreuve (315 en Administration Générale, 87 en Sanitaire et Social et, 12 en Urbanisme) ;
- Les absents (165) représentent 28,49 % des candidats admis à concourir.

3ème concours :

- Pour les candidats ayant choisi la spécialité administration générale :
  La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions

opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

- Pour les candidats ayant choisi la spécialité gestion du secteur sanitaire et social :
  La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

- Pour les candidats ayant choisi la spécialité urbanisme et développement des territoires :
  La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;

Concernant le déroulement de l'épreuve d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 24 novembre 2016, sur un seul site au **Palais des Congrès de Madiana**, dans 3 spécialités : « Administration Générale », « Sanitaire et Social » et « Urbanisme ».

- 24 candidats ont été admis à concourir (19 en Administration Générale, 2 en Sanitaire et Social et, 3 en Urbanisme) ;
- 15 candidats étaient présents à l'épreuve (13 en Administration Générale, et, 2 en Urbanisme) ;
- Les absents (9) représentent 37,5 % des candidats admis à concourir.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ *Niveau des candidats par concours et par spécialité*

Concours	Spécialité Administration Générale	Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social	Spécialité Urbanisme et développement des territoires
Externe	- Bilan assez moyen. - Les candidats ont le plus souvent structuré leur propos mais sur la base d'un plan simple, peu recherché. - Ils n'arrivent pas ou peu à identifier le cœur de la problématique et se contentent de rester en surface. - Quelques copies sortent du lot heureusement.	- La difficulté pour la plupart des candidats était de se limiter à la problématique posée : la réutilisation de la démocratie locale en évitant l'écueil des développements sur le désengagement des citoyens. - Beaucoup de candidats sont tombés dans le « piège ». - Méthode à revoir	- L'ensemble moyen - Les qualités rédactionnelles sont moyennes - L'exploitation du dossier est insuffisante - La compréhension du sujet, les qualités d'analyse et de réflexion, les propositions faites, la présentation des copies et la mobilisation des connaissances professionnelles et de base liées à la spécialité ou la culture générale restent moyennes.
Interne	- Il convient d'améliorer la formation des candidats aux techniques de la rédaction administrative et du rapport - Beaucoup de copies présentent un plan sous forme d'un constat suivi de propositions. Il manque l'effort d'adaptation de la technique au problème posé. La rigidité théorique	- Beaucoup de copies comportent des fautes de syntaxe et d'orthographe en nombre trop important pour des candidats susceptibles d'accéder à la catégorie A de la Fonction Publique. - Les solutions proposées relèvent souvent d'un catalogue de mesures diverses qui ne s'inscrivent pas dans une démarche d'ensemble cohérente.	- Bilan assez moyen. - Les candidats ont le plus souvent structuré leur propos mais sur la base d'un plan simple, peu recherché. - Ils n'arrivent pas ou peu à identifier le cœur de la problématique et se contentent de rester en surface.

	empêche aux candidats d'appréhender la globalité du sujet…Il faudrait travailler la souplesse du plan. - S'agissant de la forme, la présentation des rapports est très variable. Les candidats doivent s'efforcer d'aérer les différentes parties de l'en-tête. La délimitation des parties et sous-parties du rapport n'est pas toujours évidente. Une relecture s'avère nécessaire à l'issue du devoir pour corriger les fautes d'orthographe et de grammaire encore trop nombreuse pour des collègues formés souhaitant être en encadrement supérieur. S'agissant du fond, la démarche projet ne semble pas encore être parfaitement assimilée. - Les rapports proposés s'inscrivent trop peu souvent dans une logique professionnelle et encore moins opérationnelle. La valeur ajoutée attendue par un DGS sur le plan des informations communiquées et l'efficacité quant au plan d'actions proposées est trop peu souvent satisfaite. - La qualité de la langue, la maîtrise des concepts de l'action publique, la connaissance de l'environnement territorial constituent	- Les candidats ont du mal à se positionner en acteurs concrets. - Certaines copies comportent une méthodologie de projet classique qui n'est pas déclinée en adéquation parfaite avec la ou les solution (s) proposée (s). - Peu de copies mettent en évidence des connaissances personnelles complémentaires au dossier. L'exercice « rapport » n'est pas maîtrisé.	- Quelques copies sortent du lot heureusement.

	les principales lacunes trop fréquemment rencontrées.		
3ème concours	- Il convient d'améliorer la formation sur l'écrit et la technique du rapport.		- Les candidats abordent l'exercice de façon trop théorique. Ils ne font pas preuve de lucidité et n'utilisent pas assez les documents fournis. - La lecture professionnelle du sujet est pauvre et la problématique n'est pas suffisamment mise en avant. - Le résultat général est plutôt décevant.

2.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 125 candidats admissibles sur les 624 présents soit 20,03 % des candidats, au concours d'attaché territorial.

Spécialité	Externe		Interne		3ème voie	
	Nbre de candidats	Seuil	Nbre de candidats	Seuil	Nbre de candidats	Seuil
Administration Générale	41	10/20	51	12/20	8	8/20
Gestion du secteur sanitaire et social	2	10/20	8	10/20		
Urbanisme et développement du territoire	6	10/20	8	9/20	1	8/20

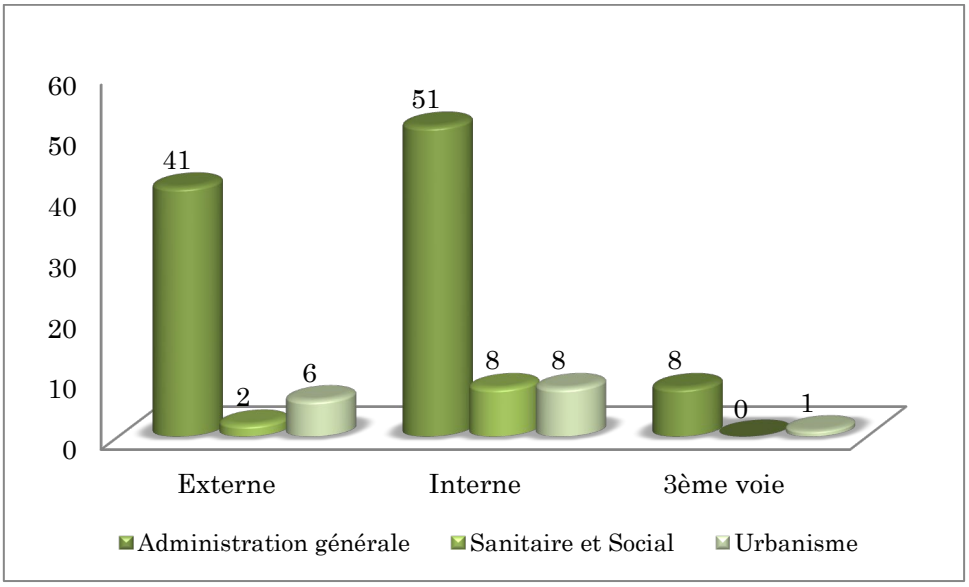

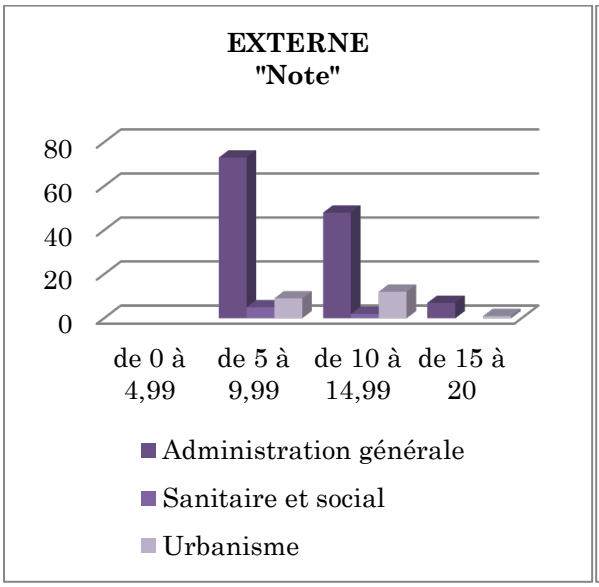

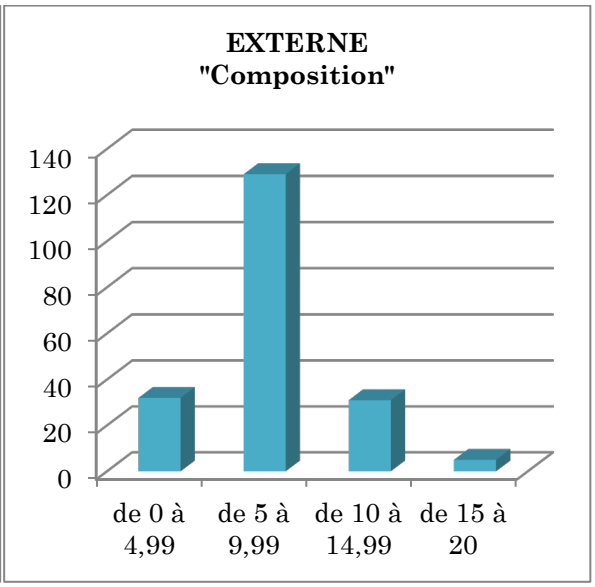

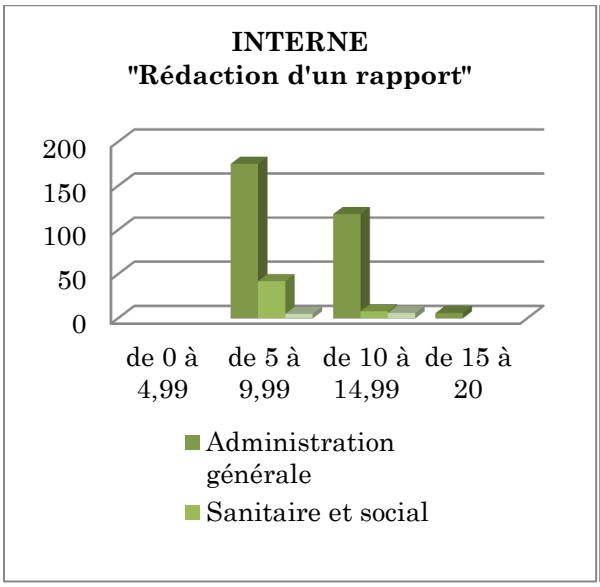

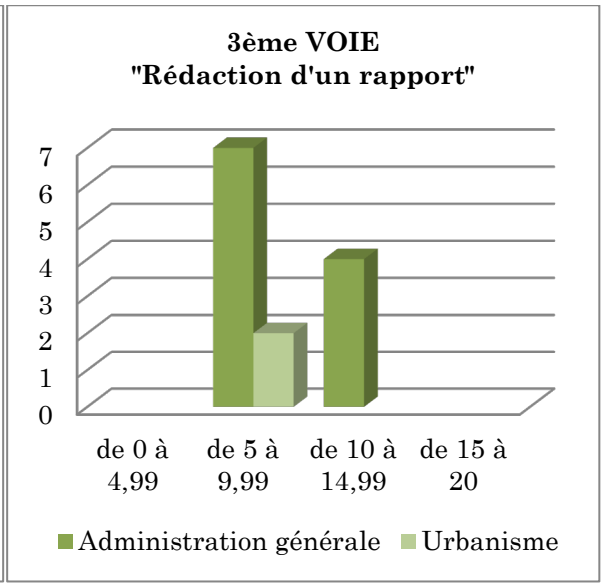

Les procès-verbaux réalisés lors des épreuves écrites d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

- Concours externe : les candidats subissent 2 épreuves d'admission.
- Concours interne : les candidats subissent 2 épreuves d'admission (dont une facultative).
- 3ème concours : les candidats subissent 2 épreuves d'admission (dont une facultative).

Le CNFPT a mis en place une préparation à l'entretien avec le jury à l'attention des candidats admissibles.

Le programme était le suivant :

a. Conseils méthodologiques
b. Mises en situation.

Les candidats admissibles ont pu bénéficier ainsi de 18 heures de formation au cours de la période du 3 avril au 30 avril 2017.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, du 24 avril au 27 avril (concours externe), du 28 avril au 10 mai 2017 (concours interne) et le 28 avril 2017 (3ème concours).

3.1. Nature de l'épreuve

Concours externe :

Les épreuves d'admission comprennent :

1. un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : vingt minutes ; coefficient 4) ;

2. une épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée : quinze minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1) ;

Concours interne :

Les épreuves d'admission comprennent :

1. un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyse son environnement professionnelle et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus de présentation ; coefficient 4) ;

2. une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée de l'épreuve : quinze minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1). Seuls sont pris en compte pour l'admission les points au-dessus de la moyenne.

Troisième Concours :

Les épreuves d'admission comprennent :

1. <u>un entretien</u> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales. L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 5) ;

2. <u>une épreuve orale facultative de langue vivante</u> consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée de l'épreuve : quinze minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1). Seuls sont pris en compte pour l'admission les points au-dessus de la moyenne.

Tous les candidats admissibles étaient présents aux épreuves d'admission.

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 84 candidats admis sur les 125 présents soit 67,20 % des candidats, au concours d'attaché territorial.

Spécialité	Externe		Interne		3ème voie	
	Nbre de candidats	Seuil	Nbre de candidats	Seuil	Nbre de candidats	Seuil
Administration Générale	32	10/20	30	12/20	6	10/20
Gestion du secteur sanitaire et social	1	10/20	4	10/20		
Urbanisme et développement du territoire	4	10/20	7	10/20		

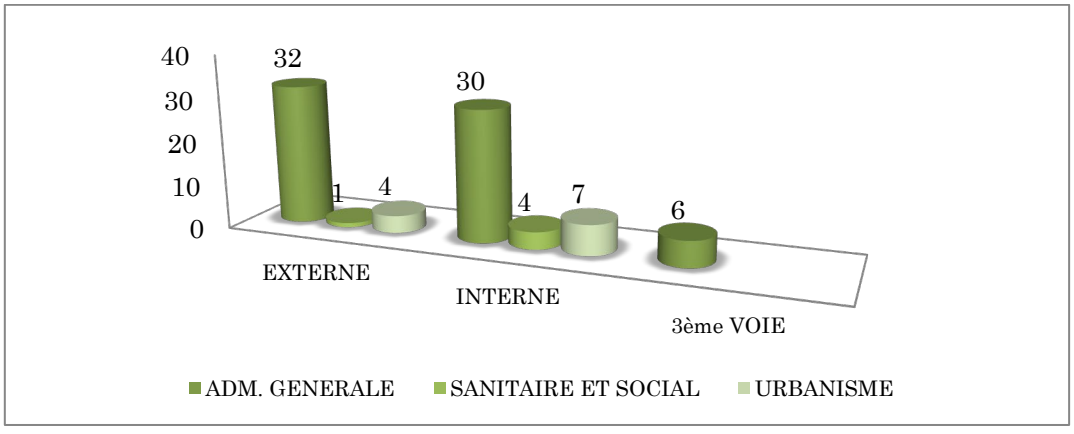

Les procès-verbaux réalisés lors des épreuves orales d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.

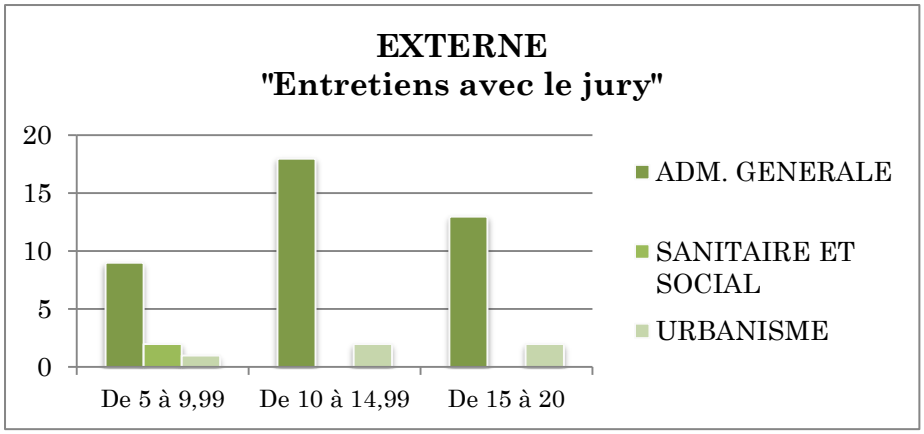
EXTERNE
"Entretiens avec le jury"
20
15
10
5
0
De 5 à 9,99
De 10 à 14,99
De 15 à 20
ADM. GENERALE
SANITAIRE ET SOCIAL
URBANISME

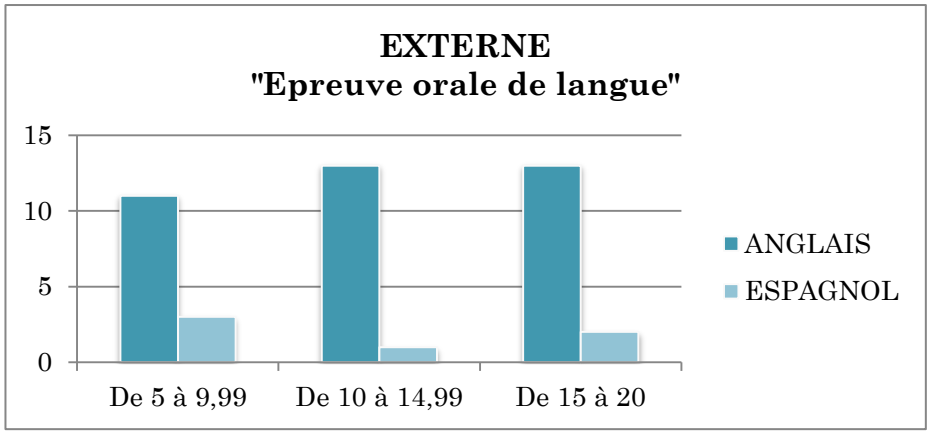
EXTERNE
"Epreuve orale de langue"
15
10
5
0
De 5 à 9,99
De 10 à 14,99
De 15 à 20
ANGLAIS
ESPAGNOL

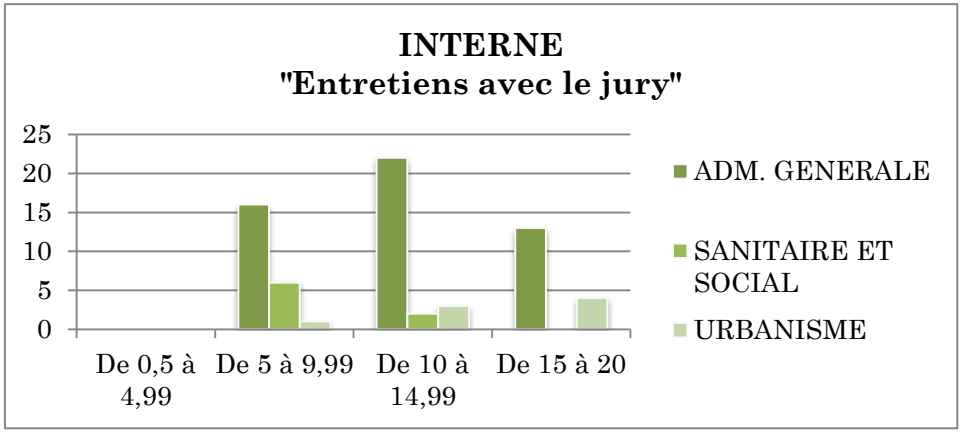
INTERNE
"Entretiens avec le jury"
25
20
15
10
5
0
De 0,5 à 4,99
De 5 à 9,99
De 10 à 14,99
De 15 à 20
ADM. GENERALE
SANITAIRE ET SOCIAL
URBANISME

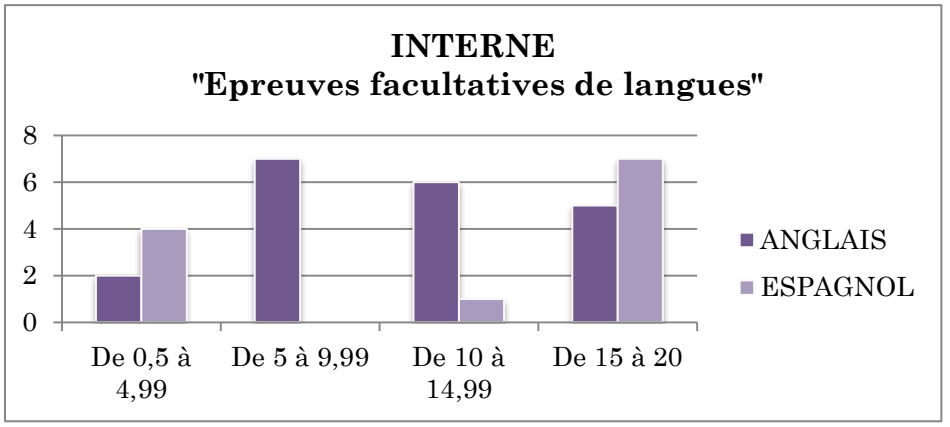
INTERNE
"Epreuves facultatives de langues"
8
6
4
2
0
De 0,5 à 4,99
De 5 à 9,99
De 10 à 14,99
De 15 à 20
ANGLAIS
ESPAGNOL

15 juil. 20

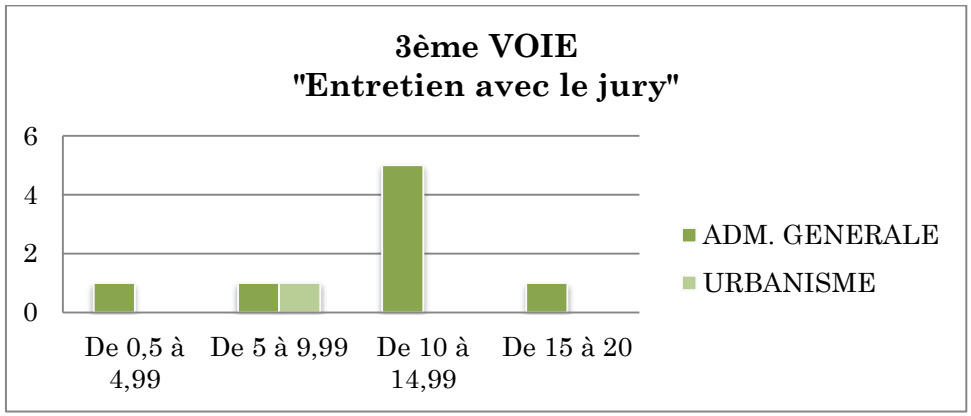
3ème VOIE
"Entretien avec le jury"
6
4
2
0
De 0,5 à 4,99
De 5 à 9,99
De 10 à 14,99
De 15 à 20
ADM. GENERALE
URBANISME

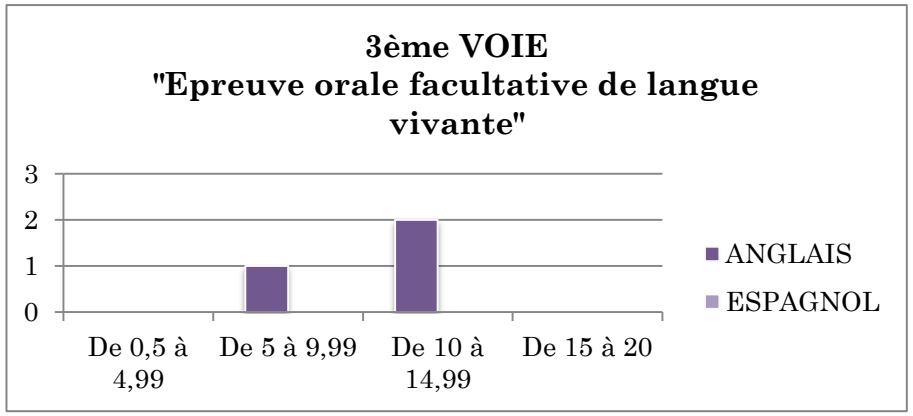
3ème VOIE
"Epreuve orale facultative de langue vivante"
3
2
1
0
De 0,5 à 4,99
De 5 à 9,99
De 10 à 14,99
De 15 à 20
ANGLAIS
ESPAGNOL

Analyse et conclusion

Les examinateurs ont jugé le niveau des candidats moyen voire insuffisant concernant la connaissance des missions du cadre d'emplois et de l'environnement territorial.

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur concours.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la règlementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respectée.